

Bon No: 001122477		1ere Gachée: 07:16 (1)		Date: 29/09/2025 reap220925154128		Zone: TRANSPORT TOI	
Quantité: 8.00 m3		référence commande(2): 0326571343					
client: 411942 chantier: 194217		SERVIBAT Oiry				24 R DES HAIES 65510 8 place Saint-Vincent 51200 Oiry	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
07:51				ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:	
code Béton PJDER3C330		désignation(6)(8) DESACTIVE		certification		classe d'exposition(3) XF2	
						Classe Chlorure CL 0,40	
						consistance(7) S3	
						Dmax 10	
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N				Additions(type) 0		dosage(C+Ka)(5) 0	
						Résistance caractéristique(4) C25/30	
appellation commerciale DESACTIVE Dm10 Htm S3 CEM2 330							
Propriétés particulières spécifiées							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
M3 PUMI CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				DESACTIVANT BLEU F.SYNTHETIQUES EA ISOSPHERE 5140 PRE 5480		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:							
signature:							

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1